



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4067

Adaptation de l'opération n°06099 002 - Stade Edgar Quinet 49 rue Vauban à Lyon 6e -
Rénovation du terrain de football en gazon synthétique - Affectation complémentaire d'une
partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements
sportifs 2015-2020" - Programme 20004

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT
MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme
CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme
RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme
LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP,
Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M.
BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT,
Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI,
Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme
TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-
GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M.
FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme
NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de
LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4067 - ADAPTATION DE L'OPERATION N°06099 002 - STADE EDGAR QUINET 49 RUE VAUBAN A LYON 6E - RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE - AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 "CONSERVATION DU PATRIMOINE EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020" - PROGRAMME 20004 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont le projet « Rénovation et création de terrains multisports extérieurs ».

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004, AP 2015-1.

Par délibération n°2017/3534 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé le lancement de l'opération 06099002 « Stade Edgar Quinet - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique » et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 », Programme 20004.

Dans ce cadre, la consultation pour l'attribution du marché de travaux a été lancée. Le montant des offres des candidats s'est cependant révélé supérieur au montant anticipé du projet de travaux, en raison de l'imprévisibilité de certains éléments. En effet, des incertitudes relatives à l'état de la couche de souplesse existante se sont présentées. La dépose, l'évacuation complète de celle-ci et l'aménagement d'une nouvelle sous-couche sont rendus nécessaires pour des questions de durabilité de l'ensemble du revêtement, écartant ainsi la possibilité d'une réparation localisée. Par ailleurs, le principe d'aménagement actuel d'un gazon non rempli a été maintenu.

L'opération d'aménagement d'un nouveau gazon synthétique et de sa sous couche nécessitent une adaptation des crédits.

En conséquence, il convient de porter le montant global de l'opération à 200 000€ TTC à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004, ce montant comprenant l'ensemble des travaux supplémentaires rencontrés.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 approuvant le plan d'équipement pluriannuel de la Ville ;

Vu la délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018 approuvant l'actualisation des autorisations de programme ;

Vu la délibération n°2017/3534 du 18 décembre 2017 approuvant le lancement de l'opération 06099002 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- Le nouveau montant de l'opération n°06099 002 «Stade Edgar Quinet - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 «Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020" - Programme 20004.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération 06099002 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville, sur le programme 20004, AP 2015-1 «Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020", opération n°06099002, et seront imputées sur les chapitres comptables 20, 21 et 23, fonction 412, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de projets ou autre pouvant survenir :

- 2018 : 190 000 €;
- 2019 : 10 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés : l'Etat, les collectivités locales, notamment la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CNDS et la Fédération Française de Football. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT